



République Française
COMMUNE LA CHENALOTTE
PROCES-VERBAL



PROCES-VERBAL

**Nombre de membres
en exercice : 11**

Séance ordinaire du 29 avril 2024

Présents : 8

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf avril, l'assemblée régulièrement convoquée le 24 avril 2024, s'est réunie sous la présidence de Dimitri COULOUVRAT, Maire :

Votants : 8

Sont présents : Dimitri COULOUVRAT, Valérie EL NIESS, Florian GAIFFE, François JOLYOT, Christophe LE GAC, Monique MOREAU, Julien ROUBLOT

Excusés : Agnès MARGUET, Sylvie PERSONENI, Christophe TSATSAS

Absent :

Secrétaire de séance : Julien ROUBLOT

La séance ouverte, M. Julien ROUBLOT a été désigné secrétaire de séance. Le procès-verbal du Conseil municipal du 26 mars est adopté à l'unanimité. M. le Maire informe qu'une délibération est ajoutée à l'ordre du jour. Celle-ci concerne l'indemnité du gardiennage de l'église.

DÉLIBÉRATION : SUITE À DONNER AU DOSSIER DE LA DOLINE SITUÉE SUR LA PARCELLE CADASTRÉE 00ZA19 « CHAMP MONTANT » - DE_2024_024

M. le Maire rappelle que suite au comblement partiel d'une dépression située sur la parcelle cadastrée 00 ZA 19 « Champ montant », suite à la visite de M. le Sous-Préfet le 11 juillet 2023 en présence du propriétaire, des services de l'état (DREAL, DDT), le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) a réalisé une étude en automne dernier afin de déterminer la nature de la dépression.

M. le Maire ajoute que, d'après le rapport daté du 11 décembre 2023 et reçu le 09 février 2024, « *les analyses effectuées convergent vers la classification de cette dépression en un élément naturel de type doline (dépression d'origine karstique). Autrement dit, la probabilité que cette dépression soit d'origine anthropique et résultant d'une exploitation de type carrière est infime* ».

De plus, il est précisé « *que son origine soit anthropique ou naturelle, cette dépression est présente depuis plusieurs décennies et joue donc à présent le rôle d'infiltration préférentiel pour le réseau karstique sous-jacent. Par conséquent, toute modification (topographique, hydrologique, etc.) non contrôlée à proximité de celle-ci pourrait avoir un impact sur le fonctionnement actuel du réseau et engendrer des effets sur son environnement* ».

Aussi, le BRGM recommande :

- de préserver cette dépression dans la mesure du possible de tout aménagement (comblement, reprofilage, construction, etc.),
- de prêter une attention particulière à la gestion des eaux à proximité,
- de garder la mémoire de cette dépression dans les documents d'urbanisme afin de gérer les risques.

S'appuyant sur ce rapport et suite à la rencontre avec le Sous-Préfet le 08 avril 2024, M. le Maire informe qu'après relecture des services de l'état (DREAL, DDT) et de la Sous-Préfecture, un arrêté a été pris le 26 avril interdisant au propriétaire actuel et aux suivants de combler la dépression restante sous peine d'une amende

de 150'000 € et de 4 ans d'emprisonnement. Néanmoins, il précise qu'au vu des travaux conséquents à engager, la partie comblée de cette dépression ne sera pas remise en état et que les matériaux ne seront pas évacués.

Par ailleurs, M. le Maire rappelle que la Substitute du Procureur a été saisie en juin dernier et que l'enquête pénale est toujours en cours.

Enfin, M. le Maire précise qu'il appartient dorénavant au Conseil municipal de décider ou non d'une sanction administrative au vu du déroulé de cette affaire et du non-respect de l'arrêté municipal pris en janvier 2023.

Après discussion, après le retour positif de la rencontre avec le propriétaire le jeudi 25 avril 2024, dans un objectif d'apaiser la situation et sur proposition du Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas prendre une sanction administrative à l'encontre du propriétaire du terrain.

DÉLIBÉRATION : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS_DE_2024_025

M. le Maire rappelle que lors du vote du budget primitif à la séance du 26 mars 2024 dernier, une enveloppe de 3000 € a été définie au compte 6574 pour l'attribution des subventions aux associations. Après discussions et présentation des nouvelles demandes : OncoDoubs / Banque Alimentaire / O fil des Prémas / SAPAUDIA lesdites subventions se répartissent comme suit :

ASSOCIATIONS	Montant 2024
ADAPEI	100,00 €
ADMR LES FINS	75,00 €
AFM TELETHON	100,00 €
AFSEP (sclérosés en plaques)	100,00 €
AMICALE DON DU SANG	75,00 €
ANCIENS COMBATTANTS	50,00 €
ASS MAISON DES PARENTS	100,00 €
AMICALE DES SAUTERELLES	600,00 €
CLUB DE L'AGE D'OR	150,00 €
FAMILLES RURALES	75,00 €
FOOTBALL ASNCC	250,00 €
LA PHILARMONIQUE	50,00 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	100,00 €
CAP	75,00 €
RESTOS DU CŒUR	150,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	100,00 €
UNION MUSICALE DES FINS	50,00 €
JALMALV	100,00 €
LA PREVENTION ROUTIERE	50,00 €
ONCO DOUBS	100,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE	150,00 €
O FIL DE PRIMAS	100,00 €
UN REVE, UN CHEVAL, UNE FAMILLE	150,00 €
SAPAUDIA Franche-Comté	150,00 €
TOTAL	3 000,00 €

A l'unanimité, le Conseil municipal valide cette répartition.

DÉLIBÉRATION : SÉCURISATION DU RÉSEAU INTERNET DE L'ÉCOLE (VALIDATION DE DEVIS) _DE_2024_026

M. le Maire informe que le décret du 29 décembre 2009 de la loi HADOPI, oblige les collectivités à protéger et à filtrer le réseau dans les écoles afin de sécuriser les accès Internet pour que les élèves ne tombent pas sur des sites sensibles ou dangereux. Il précise que trois devis ont été obtenus.

Après la présentation des trois devis obtenus et discussion, les membres du Conseil municipal autorisent M le Maire à signer le devis de l'entreprise Mischler net informatique sise à Le Russey (25210) comprenant l'installation de la passerelle de sécurité, des paramétrages et les tests d'un montant de 2400 € HT et d'une maintenance annuelle à 200 € HT.

DÉLIBÉRATION : NUMÉRISATION DES RÉSEAUX SECS ET HUMIDES (VALIDATION DE DEVIS) _DE_2024_027

M. le Maire explique que si la commune dispose de plans de récolement notamment suite aux travaux réalisés ces dernières années sous la conduite du SYDED et à la réalisation des derniers lotissements, ce n'est pas le cas des lotissements les plus anciens et du centre du village. De plus, quand elle en dispose, les plans émanent de différents intervenants, échelonnés sur plusieurs années, parfois sans concordance d'échelle et peu mis à jour.

Par ailleurs, il ajoute qu'à ce jour, la commune ne dispose pas d'une manière complète des plans des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales.

Aussi et afin de connaître de manière la plus précise possible ce patrimoine communal que sont les réseaux secs et humides, d'en assurer une meilleure gestion, d'avoir une base d'informations simple, fiable et régulièrement mise à jour, de pouvoir bénéficier dans certains cas de subventions pour des travaux réalisés sur lesdits réseaux (notamment eaux et assainissement), il convient d'entreprendre la numérisation desdits réseaux et de les intégrer à un Système d'information géographique (SIG).

Pour ce faire, des devis ont été demandés à l'entreprise SOPRECO sise à Valdahon (25800). Ces devis comprennent les relevés des réseaux des eaux usées et pluviales avec l'analyse des données en possession de la commune, la reconnaissance terrain, le géoréférencement par GPS des réseaux, la production des données en format SIG et l'intégration des données. En plus les réseaux fibre, éclairage public (SYDED) et ENEDIS pourraient être intégrés à la demande.

Il précise que néanmoins, le troisième devis concernant l'acquisition du Système d'information géographique ne sera pas étudié car après échanges avec l'entreprise et compte tenu du transfert de la compétence eau et assainissement en 2026 à la Communauté de communes du Plateau du Russey et de l'impossibilité de reprendre le SIG, il est préférable d'utiliser un logiciel libre qui ne demandera de plus aucune maintenance.

Après discussion et après présentation des devis, les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité la démarche, pensent que la numérisation des réseaux secs et humides est nécessaire pour une meilleure gestion de ces mêmes réseaux et autorisent M. le Maire à valider les devis suivants :

- relevé des réseaux eaux usées d'un montant de 4800 € HT, soit 5760 € TTC,
- relevé des réseaux des eaux pluviales d'un montant de 4800 € HT, soit 5760 € TTC,
- et l'intégration des réseaux fibres et Enedis pour 600 € HT chacun et du réseau Eclairage public pour 900 € HT.

DÉLIBÉRATION : INDEMNITÉ POUR LE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE COMMUNALE_DE_2024_028

M. le Maire donne lecture de la circulaire préfectorale en date du 25 avril 2024, fixant pour l'année 2024 le montant de l'indemnité applicable pour le gardiennage des églises communales. Il précise que le point d'indice des fonctionnaires ayant été revalorisé de 1,5 % depuis la dernière instruction en date du 24 janvier 2023, l'indemnité de gardiennage s'élève à 126,91 € par an. Aussi, après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal autorise M. le Maire à mandater la somme de 126,91 € pour cette année 2024.

Projets en cours

- **Panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle des fêtes** : Mme la 1^{ère} adjointe informe qu'une rencontre avec l'entreprise EcoDouBio et M. Gleize, assistant à maîtrise d'ouvrage sur ce projet, aura lieu prochainement pour évoquer le problème de la charpente.
- **Bâtiment de la mairie** : M. le Maire informe que suite à la convention signée avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) et à l'étude confiée, Mme Clémence Galliot et M. Etienne Chauvin viendront le vendredi 03 mai faire une restitution.

Point sur la chaufferie

Mme la 1^{ère} adjointe fait part des soucis rencontrés ces dernières semaines avec la chaufferie : une vanne 3 voies cassées, un bourrage de plaquettes et des joints défectueux entraînant des fuites sur le réseau de chaleur. Une réunion s'est tenue avec M. Gleize du SYDED, assistant de maîtrise d'ouvrage, l'entreprise Myotte et Cie, FCDE et le bureau d'études thermiques, BET GALLET pour faire le point.

Fleurissement

M. le 2^{ème} adjoint fait un retour de la rencontre de la commission environnement et celle entretien du village. Pour faire suite à la rencontre avec le PNR sur le fleurissement du village et pour déterminer les espèces les plus adaptés au changement climatique et notamment au manque d'eau, les commissions proposent cette année de ne fleurir que les bacs en bois (il sera nécessaire pour cela d'un peu moins de 60 plants) et de poursuivre la réflexion.

Pour compléter, M. le Maire informe que le vendredi 26 avril, il a rencontré avec Mme la 1^{ère} adjointe et des chargés de mission du PNR, M. Patrick Thouvenin de l'entreprise Biocenosis qui se trouve à Morez dans le Jura. Cette dernière propose non seulement de la semence « prairie naturelle » riche d'une multitude de graminées mais aussi une gamme complète de services d'entretien et de création d'espaces verts et d'amélioration de l'habitat pour le vivant.

Le maire ajoute que depuis quelques années, la commune agit en faveur de la biodiversité (le carré pour la biodiversité, l'éco-pâturage, sensibilis'haie) mais qu'il est nécessaire d'avoir une réflexion globale pour avoir des actions cohérentes qui suivent une ligne directrice et qui balayent tous les aspects (fleurissement, éco-habitat, projet du verger communal, tonte raisonnée...). Il informe que l'entreprise peut aider la commune dans ce projet global en réalisant un diagnostic, en nous apportant conseils, expertise, en définissant un champ d'action, en chiffrant le projet et peut être le réaliser.

Zones d'accélération des énergies renouvelables

M. le Maire fait un retour de l'atelier proposé par le Parc Naturel Régional du Doubs Horloger sur les zones d'accélération d'énergie renouvelable et organisé mercredi 24 avril dernier. Il précise que la prochaine étape est celle de la concertation du public.

Cérémonie du 08 mai

M. le Maire rappelle le programme de l'hommage qui sera rendu à M. Roger Cuenot, résistant, passeur et mort au camp de Dora en décembre 1944 : interventions de Laurent Thiery au Lycée de Morteau, au collège Immaculée conception du Russey, conférence destinée au tout public à La Chenalotte le Mardi 07 mai, dévoilement d'une plaque ainsi qu'une présentation d'une brochure sur le parcours de Roger Cuenot le mercredi 08 mai en présence des membres de la famille de Roger.

Repas de la fête des mères

M. le 2^{ème} adjoint informe que la Commission vie communale et sociale s'est rencontrée afin d'organiser le traditionnel repas de la fête des mères. Il précise que celui-ci se déroulera le vendredi 24 mai au Cœur des faims et que 151 invitations ont été distribuées. Le délai de réponse est fixé au 10 mai.

Élections européennes

M. le Maire rappelle que les élections se dérouleront le dimanche 09 juin de 08h00 à 18h00. La commission de la révision des listes électorales se rencontra le jeudi 16 mai à 20h00 sous la présidence de M. Christophe Le Gac. M. le Maire précise que la campagne officielle commencera le 27 mai à zéro heure.

Points divers

- **Panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école** : M. le Maire informe qu'enfin, après des longs mois de patience, le contrat de revente a été enfin validé et signé avec Enedis.
- **ISDI Vermot** : M. le Maire rappelle qu'il a rencontré l'entreprise Vermot avec les adjoints et une partie de la commission Forêt, environnement et agriculture début mars pour évoquer la suite, au-delà de la fin du bail en 2026. Il informe que deux projections ont été proposées par l'entreprise et ajoute que pour avoir un résultat final acceptable d'un point de vue paysager et de pouvoir mener un projet, le bail devra être prolongé au-delà de 2026.
- **Entretien des chemins** : M. le Maire informe qu'un entretien est à prévoir sur celui des Cornaix et qu'une discussion sera à entamer avec Noël-Cerneux pour celui qui se trouve à proximité de l'ISDI et qui traverse une pâture et utilisé par un exploitant de Noël-Cerneux.
- **Adresses postales** : M. le Maire informe que suite à l'obligation de certifier les adresses postales et la nécessité de revoir certaines adresses, que les arrêtés pour l'immeuble situé au 1 rue des Tourbières, celui du Pré du Peu et le hameau des Palais, ont été pris le 03 avril et que les plaques ont été distribuées aux personnes concernées.
- **Cabane de chasse** : Suite aux discussions entamées avec l'ACCA de La Chenalotte, M. le Maire informe qu'un permis de construire a été déposé pour la réalisation d'une cabane de 20m2 et d'une terrasse d'une même surface.
- **Dépôt de déchets verts en forêt** : M. le Maire regrette que les déchets et notamment les déchets verts soient encore déposés en forêt. Il informe que l'ASA de La Chenalotte a installé trois panneaux. En plus de cela, un flyer est en cours de réalisation afin de sensibiliser les habitants quant aux conséquences de ces dépôts sur ce milieu et les risques encourus.
- **Formation secourisme premiers secours** : M. le Maire informe que Noël-Cerneux organise depuis 2 ans des formations PSC1 destinées aux habitants par groupe de 10 et travaille avec le SDIS de Morteau. Au regard du succès rencontré, M. le Maire pense qu'il serait intéressant de réfléchir à la mise en place d'une formation secourisme / premiers secours à La Chenalotte. M. le 2^{ème} adjoint contactera le SDIS du Russey afin de connaître leurs offres.
- **Fête de l'eau** : M. le Maire informe qu'une réunion se déroulera à La Chenalotte le 02 mai avec le PNR et certains partenaires pour l'organisation de la fête de l'eau qui se déroulera le 30 et 31 août 2024.

M. le Maire,
Dimitri COULOUVRAT

Secrétaire
M. Julien ROUBLOT



